



Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



Centre des Quatre Vaux

www.saintcastleguildo.com

N°
26

octobre 2010

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville
2 bis, rue de la colonne
22380 st-CAST-LE GUILDO
TÉL. : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h-12 h
et de 14 h-16 h
du mardi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h.

SOMMAIRE

État civil	p 2
Permis de construire	p 2
La sécurité des seniors	p 3
Patrimoine : souvenir d'un Lycée à Saint-Cast et Coup d'œil dans le rétro	p 4
Infos Office du tourisme	p 6
Les infos municipales	p 8
Infos pratiques	p 10
Repas de Noël	p 13
Actualité des associations	p 14
Inauguration des locaux rénovés du CAPM	p 15-16

DIRECTEUR DE
LA PUBLICATION :

Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :

M. Jean François GIRARD
M^{me} Catherine
FOUCAULT-COULIBALY,
M^{me} Marie-Noëlle BRIENT,
M^{me} Agnès DURAND

CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE :

RAYURES ET POINTILLÉS

Le Kerpont

22130 SAINT-LORMEL

Tél. : 02 96 80 49 44

Fax : 02 96 80 49 45

E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION

ET FAÇONNAGE :

Imprimerie PEIGNE

22100 DINAN

Tél. : 02 96 39 22 17

Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :

Prise de vue fournie
par la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **Le 2 juillet 2010** : Lucas GOUZEL - Sainte Brigitte
- **le 4 septembre 2010** : Hippolyte COURSIN - 7 Les Jardins de l'Arguonon

POUR LE MEILLEUR :

- **Le 26 juin 2010** : Nathalie PILARD et Gerald THEBAULT
- **Le 26 août 2010** : Dorothée LECLERC et Dominique GRENIER - 34 rue de la Colonne
- **Le 27 août 2010** : Aurélie SELLE et Romain VANNIER - 11 allée de la Cour
- **le 27 août 2010** : Laure CARRY et Rémi LE ROLLE - Le Colombier - rue de Galinée

- **le 4 septembre 2010** : Tiffanie SAVATTE et Yorrick JOVENAUX - 44 rue de la Croix aux Merles
- **Le 11 septembre 2010** : Karine LEZOUR et Christophe MENARD - rue Roger Roullier
- **Le 11 septembre 2010** : Imane JAATIT et Julien DURAND - 8 bis rue de la Gare

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 24 août 2010** : Christian ROUAULT - 63 ans- 23 Rue de la Résistance
- **Le 31 août 2010** : Auguste MARTIN - 22, Bd de l'Arguonon - 76 ans
- **Le 2 septembre 2010** : Madeleine JOUVIN veuve MOUCHARD - 96 ans- EHPAD, 65 Bd Côte d'Emeraude



PERMIS de CONSTRUIRE

- **P.C 10C0081 déposé par M. BOURGOIS Eric**, 11, avenue des Tilleuls, pour un garage. (accordé le 23 août 2010)
- **P.C 10C0090 déposé par la SCI CAPALODE**, 2 rue de Bec Rond, pour 1 terrasse et 1 modification d'ouvertures. (accordé le 18/08/2010)
- **P.C 10C 0091 déposé par M. DEPAYS Thierry**, rue de la Ville Auvay, pour une extension. (accordé le 18 août 2010)
- **P.C 10C0080 déposé par M. QUERET Pierrick**, la Baillie, pour la construction d'une maison individuelle accordé le 02/09/2010
- **P.C 10C0092 déposé par Mme CURTIT Marie-Christine**, 38, rue des Nouettes, pour l'extension d'une habitation accordé le 31/08/2010
- **D.P 10C0114 déposée par M. BOSI Bruno**, 27, boulevard de la Mer, pour division d'un terrain en 2 lots accordé le 31/08/2010
- **P.C 07M1024 modificatif déposé par M. FAGNOU Lucien**, 9, rue du Grand Domaine (lot n° 5) pour la modification des menuiseries en RDC maisons 1 et 2 (accordé le 15/09/2010)
- **P.C 07M1076 modificatif déposé par M. JAFFRE-LOT Jérôme**, 13, rue Frégate Laplace, pour la modification de la vitrine et de son enseigne, d'une fenêtre au R+2 (accordé le 08/09/2010)
- **P.C 10C0076 déposé par M. LEMAITRE Gilles**, 7, rue de Lesrot, pour l'extension d'une maison individuelle (accordé le 15/09/2010)
- **P.C 10C0088 déposé par la Société Moderne de Placements et de Gestion**, rue du Paradis, pour une maison individuelle (accordé le 13/09/2010)
- **P.C 10C0095 déposé par M. LE CORRE Stéphane**, lot de la croix Chauvel, pour la construction d'une maison individuelle (accordé le 08/09/2010)
- **D.P 10C0123 déposée par M. DESOUBRY Olivier**, 9 rue Richard Chauvin, pour une piscine (accordée le 16/09/2010)
- **PC 10C0026 accordé le 15 septembre 2010 à la SNC SAINT CAST LE GUILDO LOISIRS**, Bd de la Vieuxville pour la construction d'une résidence de tourisme de 103 logements, d'un espace de remise en forme et d'une piscine.



SENIORS, POUR VOTRE SÉCURITÉ, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Un plan d'action en faveur de la sécurité des personnes âgées a été annoncé par le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales. Le Préfet des Côtes d'Armor a demandé de mobiliser les Elus, le réseau associatif et les services sociaux afin de jouer le rôle de relais entre les personnes et les forces de sécurité.



Des personnes en raison de leur isolement ou difficulté particulière liée à leur santé sont invitées à se faire recenser en Mairie ou directement auprès de la Gendarmerie Nationale de Matignon.

Les seniors étant trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, cet extrait de brochure vous est proposé pour vous apporter quelques conseils pratiques. Des règles simples de vie en société permettent de se prémunir contre les actes malveillants.

DES GESTES SIMPLES



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Privilégiez vos déplacements en vous faisant accompagner (commerces, banque...).

- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.

- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.

- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



SE PRÉMUNIR DES VOLS

Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous



êtes sur un site sécurisé (« https »).

- Évitez de détenir trop d'espèces; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le guide « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes! » sur le site: www.interieur.gouv.fr



RUBRIQUE « SOUVENIRS DE VACANCES : UN LYCÉE À ST-CAST ... »

Certains d'entre nous ont des souvenirs d'enfance de Saint-Cast faisant appel à la mémoire, à des anecdotes remontant de notre plus jeune âge... Ce mois-ci Madame Denise MENARD née BIBARD nous présente une histoire sur un lycée qui a existé à SAINT CAST...

« En relisant l'un des derniers numéros du bulletin municipal où l'on évoque le long séjour à St Cast du peintre Bernard Buffet après la guerre, me reviennent des souvenirs de guerre ignorés, je pense, de beaucoup de Castins d'aujourd'hui. »

SEPTEMBRE 1939 À SAINT-CAST

Savent-ils qu'en septembre 1939, au moment de la déclaration de guerre, beaucoup d'estivants de la région parisienne, du Nord et de l'Est de la France décidèrent de rester à Saint-Cast par crainte des bombardements et de l'affrontement des troupes dans le Nord.

Il fallut organiser la scolarité des enfants.

ORGANISER L'ACCUEIL D'ÉLÈVES INATTENDUS

Les plus jeunes furent accueillis dans les deux écoles publiques et privées de la commune, mais pour ceux d'âge secondaire, de la 6^e à la 2^{de}, ce fut le lycée de Dinan qui créa une annexe à St Cast, tandis que les élèves de 1^{re}, Math et Philo durent poursuivre leurs



études, pensionnaires au lycée public de Dinan ou dans les « collèges » privés, de Dinan également, et qui accueillait à l'époque les grandes classes.

À St Cast, sans doute avec l'accord des propriétaires, la Mairie mit à la disposition du rectorat de Rennes des locaux relativement spacieux et vides pour accueillir les élèves :

- les 6^e, 5^e, 4^e à l'hôtel « Bon accueil », devenu « Chris Flo » avant d'être vendu à un promoteur ;
- les 3^e et les 2^{de} dans un petit immeuble situé de l'autre côté de la rue, en face de l'ancienne droguerie « Julita » (cet immeuble existe toujours).

MON SOUVENIR DE LA FAMILLE BUFFET

C'est là que se situe mon souvenir de la famille Buffet. En effet, en octobre 1939, je me suis trouvée propulsée en classe de seconde au lycée de St Cast avec une quinzaine de jeunes réfugiés dont René Buffet, le frère de Bernard, lui-même en classe de 6^e ou 5^e... je ne me souviens plus. Ce dont je me souviens, c'est de la joie de vivre de René, toujours souriant, blagueur, plein d'humour, et de la gravité de son petit frère, le futur peintre, que l'on voyait souvent accompagné de sa maman d'apparence plus austère.

UNE ANNÉE MAGIQUE

Nous avions l'inconscience de notre jeunesse et nous ne prévoyions pas tous les drames affreux qui suivraient la défaite et l'occupation allemande.

Ce fut pour nous une année magique, faite de solidarité, d'échanges, de découvertes... car il y eut alors un brassage de classes sociales et de milieux : des enfants de citadins avec ceux d'agriculteurs et de commerçants, des enfants de milieux

modestes avec ceux de familles très aisées. Aucune différence n'exista plus entre ceux de la Garde et ceux des Mielles, du Bourg ou de L'Isle. Des amitiés solides se sont alors créées et ont duré... jusqu'à la deuxième génération (il me semble qu'à la troisième, les préjugés et les "entre-nous" ont repris, à croire que les hommes ont besoin de souffrances communes pour se reconnaître).

Chacun mettait ses talents à la disposition des réfugiés que nous étions... J'allais à la Garde, suivre des cours de dessin. À Pen Guen, c'était la chorale. Plus tard, tous ensemble, ce fut l'aide aux prisonniers, la confection des pull-overs, des colis, mais aussi l'aide aux agriculteurs, le ramassage des pommes de terre, l'enregistrement du blé... L'entraide était alors de rigueur.

D'UN HIVER 39-40 TRÈS DUR...

À L'OCCUPATION

L'hiver 39-40 fut très dur pour beaucoup, les pères étaient absents. Au fil des jours les nouvelles de la guerre étaient de plus en



Le patrimoine de Saint-Cast Le Guildo

plus mauvaises, certains apprenaient qu'un des siens était prisonnier. Dans les villes, les restrictions alimentaires commençaient à se faire sentir, mais à St Cast nous étions privilégiés avec toutes les fermes bien pourvues qui nous entouraient alors. Et si, comme partout en France, l'hiver fut exceptionnellement froid, quand la neige apparut, abondante comme jamais, ce fut l'occasion pour nous de descentes en luge effrénées sur la route du port ! Oui, avant-guerre, certains d'entre-nous pos-

sédaient des luges que nous utilisions dans les dunes, en septembre, les jours de vent sur la plage. Les vacances d'été, pour les enfants, duraient alors près de trois mois mais nous n'avions pas de congés à la Toussaint, pas plus qu'en février et peu à Noël.

L'existence d'une annexe du lycée de Dinan à St Cast n'a duré qu'un an.

L'été 40 les troupes allemandes occupaient St Cast.

La plupart des familles de la région parisienne ont alors regagné leur demeure habituelle, avec toutes les vicis-

situdes, privations et combats qui ont suivi. Les familles du Nord et de l'Est sont restées un temps plus long, leurs régions d'origine ayant été déclarées « Zones interdites ». Les Côtes-du-Nord (qui n'étaient pas encore les Côtes-d'Armor) furent même désignées comme « Zone refuge » du Pas-de-Calais.

NOUS LES ENFANTS DE LA GUERRE

Nous, les enfants de la guerre, nous avons grandi, mûri, vieilli. Je n'ai jamais revu ni René, ni Bernard Buf-

fet. J'ai poursuivi ma scolarité au lycée Fénélon, à Paris, où là, je n'ai évidemment pas retrouvé le même rythme scolaire ni la même ambiance. Je vais bientôt avoir 87 ans et je tenais justement à rappeler, à cause de mon grand âge, l'existence d'un lycée à St Cast pendant la guerre.

Cela fait partie de l'Histoire de St Cast et peut-être d'autres de mes contemporains peuvent-ils encore en témoigner, avec leurs propres souvenirs, avant le total oubli.

Denise Ménard
née Bibard

COUP D'ŒIL DANS LE RÉTRO...

Les 18, 19 et 20 juin 2010, près de 550 visiteurs, de tous âges, ont manifesté beaucoup d'intérêt et d'émotion en découvrant, pour les plus jeunes, ou en revivant, pour les aînés, ce qu'ont supporté les communes de SAINT-CAST et de NOTRE-DAME DU GUILDO, pendant la seconde guerre mondiale.



DES HÉROS MODESTES

Chacun a pu découvrir ou retrouver ce qu'étaient les contraintes de l'occupation et chacun a pu, aussi, mesurer la force de RÉSISTANCE dont ont fait preuve, sous des formes multiples, nos héros CASTINS et GUILDOCÉEN, restés si modestes et qui méritaient

bien qu'on leur rende hommage.

UNE EXPOSITION PLEINE D'ÉMOTIONS

Beaucoup d'émotion encore devant la liste des déportés et des morts...

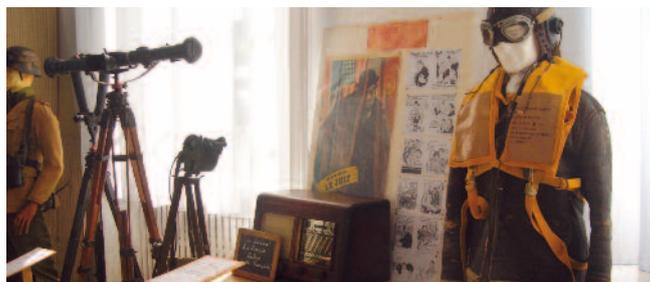
C'était l'objet de cette exposition qui présentait des



panneaux de textes et de photos mais aussi, tout un

environnement d'objets et de personnages en tenues d'époque, sortis de la superbe collection de Charles LEVÊQUE et un diaporama sonorisé, conçu comme un résumé de l'exposition.

Thérèse.Dalle et Charles.Lévêque





Les INFOS de l'Office du tourisme : www.saintcastleguildo.com

PRÉ-BILAN DE LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE À LA MI-SEPTEMBRE

Il ne convient plus aujourd'hui de parler de « bilan de saison », car la saison ne s'arrête plus le 31 août. La fréquentation touristique, de plus en plus diffuse, se juge sur l'année entière, d'autant plus que le départ de la Route du Rhum le 31 octobre pourrait déclencher des courts séjours supplémentaires à la Toussaint.



© Franck HAMON

Les touristes tiennent toujours à ramener des souvenirs de vacances (balades en mer, visites...).

Les Grandes tendances de cette saison ressemblent à celles de 2009, avec toutefois une différence de taille : le nombre d'heures d'ensoleillement (214 heures, contre 159 heures en 2009) et les faibles précipitations (26 mm contre 43 l'an dernier - moyenne départementale) Malgré tout, l'impression de beau temps a été minorée à cause de la grisaille récurrente.

UNE BAISSÉ DES DÉPENSES

Inutile d'épiloguer sur la crise et ses effets sur les dépenses des touristes... Les postes de dépenses qui sont de plus en plus

“rognés” sont les dépenses d'hébergement (raccourcissement des séjours; logement chez la famille, les amis; succès de l'hôtellerie de plein air) et la restauration. Les dépenses de loisirs se portent relativement bien : les touristes tiennent toujours à ramener des souvenirs de vacances (balades en mer, visites...).

DE NOUVELLES MANIÈRES DE RÉSERVER SES VACANCES

Les réservations sont de plus en plus tardives (souvent moins d'un mois avant la date de séjour), ce qui complique la tâche des hébergements. Les nou-

velles technologies (Internet, smartphones, paiement à distance par CB) ont révolutionné les méthodes de réservation des clients : ils sont de mieux en mieux informés, comparent les offres, négocient et achètent leur séjour même la nuit ! Il faut donc être de plus en plus attractif (qualité, tarifs) et réactif (vente de séjours sur de multiples sites Internet de voyageurs, déjà pratiqués par des campings de la station, par ex). La météo conditionne souvent plus la décision de réserver ou non en Bretagne.

DES CHIFFRES DE FRÉQUENTATION GLOBALEMENT SATISFAISANTS

Baisse lors de la 2^e quinzaine de juillet et stable en août. Globalement en Bretagne comme ailleurs, on constate un report de la fréquentation des Français de la 2^e quinzaine de juillet sur le mois d'août et pas seulement en 1^{re} quinzaine du mois, qui est mécaniquement quasi saturée.

Le retour des clientèles étrangères est sensible dont

celui des Britanniques. On notera la présence renforcée des Néerlandais et des Espagnols. Un échantillon de professionnels interrogés par l'office de tourisme au cours de l'été (hôtels, campings, restaurants, commerces...) ont déclarés à la quasi-unanimité être satisfaits de la fréquentation. On peut estimer que la forte proportion de résidences secondaires, ainsi que la part importante des touristes de proximité (Grand Ouest) ont joué un rôle dans la relative stabilité des chiffres de fréquentation.

PALMARÈS DES CLIENTÈLES DE L'OFFICE DE TOURISME France (85 %)

- 1) Ile de France (26 %)
- 2) Bretagne (21 %)
- 3) (ex aequo) Pays de Loire (8 %) / Haute et Basse Normandie (8 %) / Nord Pas de Calais + Picardie (8 %).

À noter : des touristes de plus en plus nombreux venus de la région Lyonnaise.

Étranger (15 %)

- 1) Royaume Uni (net retour



INFOS de l'Office du tourisme

de cette clientèle)

- 2) Belgique
- 3) Allemagne
- 4) Pays-Bas
- 5) Italie
- 6) Espagne

Cette répartition est inchangée depuis plusieurs années. Le nombre de demandes d'information touristiques est en baisse de 10 % sur juillet et août; en revanche, le nombre de connexion à Internet est stable (1250 heures de connexion depuis le début de l'année).

LE SITE INTERNET

Le site Internet de l'office de tourisme compte en moyenne 100 000 visiteurs par an, le total sur les mois de janvier à août est de 72 000, pour 537 000 pages vues. On constate une augmentation du nombre de pages vues par visite (entre 5 et 6 pages vues par visiteurs, au lieu de 3 à 4 en 2009). Ceci démontre que les internautes s'attardent davantage sur notre site, et qu'ils utilisent davantage ce support pour préparer leur séjour.

Une page « facebook » (« Tourisme à Saint-Cast-le-Guildo) et un compte Twitter ont été créés avant l'été. La page Facebook totalise une centaine de visites par semaine, et plus d'une centaine de « fans ».

EN CONCLUSION

En conclusion, de nombreux défis s'annoncent aux professionnels de la station pour les années à venir :

- Ne pas « rater le train » des nouvelles technologies
- Compenser les incertitudes météo par une qualité accrue, un accueil personnalisé (Reprendre à son compte le slogan bien connu « Vous ne viendrez plus chez nous par hasard! »)
- Capter de nouveaux clients pour ne pas dépendre uniquement des résidents secondaires et des touristes de proximité
- S'appuyer le Schéma Local de développement touristique en cours d'élaboration par la Commu-

nauté de Communes du Pays de Matignon et définir un plan d'action cohérent avec celui-ci.

Pierre VALÈS
Président

COMMUNIQUÉ de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON

Fréhel - Hénanbihen - Matignon - Plébouille - Plévenon - Ruca - Saint-Cast le Guildo - Saint-Denoual - Saint-Pôtan



BESOIN DE CONSEILS POUR UN JARDINAGE PLUS NATUREL ?

Les jardi-fiches et le guide « Comment jardiner sans pesticides » sont à retirer gratuitement à l'accueil de la communauté de communes.

LE QUIZ ENVIRONNEMENTAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

À l'occasion de la foire de Montbran, la communauté de communes a tenu un stand axé sur l'environnement et les déchets, le but étant de sensibiliser le public au jardinage au naturel, au programme de reconstitution des haies bocagères, au tri des déchets... Les agents de la communauté de communes présents sur le stand avaient organisé un quiz sur le thème de l'environnement, « Toutes les réponses étaient dans le stand » précise Gwendal Coeuret, agent responsable des déchets. Les questionnaires ont ensuite fait l'objet d'une tombola et parmi de nombreux lots deux personnes sont reparties avec un composteur individuel.

RÉOUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs a redémarré son activité mercredi 8 septembre. Il accueille les enfants à partir de 3 ans, le mercredi, de 7h à

18h30. Les inscriptions se font à la journée ou à la demie journée, avec ou sans repas. Renseignements à la communauté de communes.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

De nouveaux dispositifs d'assainissement individuel sont dorénavant agréés.

Il s'agit des dispositifs suivants :

- Epurfix CP 5 EH
- Epurflo CP 5 et 6 EH

Distribués par « premier tech » ; épuration sur filtre compact de copeaux de coco. (À noter que le recours à ces produits devra se faire impérativement avec la validation du SPANC en contrôle de conception et de réalisation tout comme la procédure habituelle. Attention aux restrictions d'usage, l'agrément de chacun de ces produits concerne des produits bien identifiés (marque, capacité de traitement...). Contact : SPANC (service public d'assainissement non collectif) : Tél. : 02 96 41 25 10 www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

UN SITE INTERNET POUR L'ATELIER DES PRATIQUES MUSICALES

Depuis quelques semaines l'Atelier des Pratiques Musicales Intercommunal a son site Internet, vous y retrouverez toute l'actualité de l'APMI : www.pratiquesmusicalespaysdematignon.org





Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2010)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2010

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JUILLET 2010

FINANCES :

CRÉATION DE RÉGIES DE RECETTES POUR L'EN- CAISSEMENT

- a) - DES LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES
- b) - DES LOCATIONS IMMOBILIÈRES
- c) - DE LA FOURRIÈRE BATEAUX ET ANNEXES

Le Conseil Municipal DÉCIDE D'INSTAURER auprès de la Commune de Saint-Cast le Guildo, à compter du 1er Septembre 2010, une régie pour l'encaissement de ces recettes.

DÉCISIONS MODIFICATIVES : EMPRUNT DEXIA €URO/FRANC SUISSE - DÉSIGNATION D'UN CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour la désignation d'un Cabinet d'experts comptables qui aurait pour mission d'examiner les clauses du contrat de prêt euro/Franc Suisse signé avec Dexia en Février 2007. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1.500 € HT – 1.794 € TTC.

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable.

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'ÉGOUT EXISTANT (P.R.E) - RÉSIDENCE DE TOURISME

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les travaux importants réalisés par la commune pour étendre le réseau public d'assainissement dans de nombreux hameaux ou quartiers de la commune.

Malgré les subventions obtenues pour ces investissements, la commune a dû financer par ses propres moyens, une quote-part de ces travaux, ce qui a représenté des sommes importantes.

Monsieur le Maire précise qu'une participation doit être déterminée par le conseil municipal, dans la limite d'un plafond. Elle ne sera due qu'une seule fois, à l'occasion des autorisations de construire pour des bâtiments nécessitant le raccordement.

Celle-ci devra obligatoirement être mentionnée sur chaque arrêté de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable.

Elle s'ajoute à la Taxe Locale d'Équipement, lorsqu'elle est due et au coût physique de branchement de la construction au réseau public d'assainissement lorsque ceux-ci, réa-

lisés par la commune gestionnaire de ce réseau, sont facturés parallèlement à ce titre

Le Conseil Municipal DÉCIDE l'instauration de la Participation pour raccordement à l'égout des résidences de Tourisme, prévue à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique ;

- FIXE cette participation à compter du 14 septembre 2010 comme suit :

- Unité d'hébergement 820 € le raccordement pour une SHON inférieure à 70 m² et au-delà : 8,20 €/m² supplémentaire
- Piscine 10 €/m³
- SPA 500 €/cabine
- Accueil 500 €/unité

- DEMANDE à Monsieur le Maire d'informer :

- le Service Instructeur des autorisations d'urbanisme mis à la disposition de la commune (Unité Territoriale de Dinan).
- le Receveur Municipal.

RÉSIDENCE « BEL AIR » :

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE

Madame MICHEL Marie-Madeleine rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 Juillet 2010, Monsieur le Maire a été autorisé à négocier la vente de 4 lots de la Résidence « Bel Air » sur la base de l'estimation du Service des Domaines.

En conséquence, la création d'un budget annexe s'impose. Le Conseil Municipal DÉCIDE de créer un budget annexe.

PERSONNEL

DOCUMENT UNIQUE – ACCORD DE PRINCIPE POUR INTÉGRER LA DÉMARCHE DU CENTRE DE GESTION :

Suite à la réunion du 30 août 2010 qui s'est tenue à la Communauté de Communes du Pays de Maignon portant sur l'élaboration du document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels, Monsieur FERNANDEZ, Maire, présente au Conseil Municipal la démarche du Centre de Gestion et sa proposition de mise à disposition de Personnel. Celui-ci propose 3 niveaux d'intervention :

- Niveau 1 : mise à disposition d'une trame type de document unique pré-remplie
- Niveau 2 : accompagnement de la collectivité dans la réalisation du document unique
- Niveau 3 : accompagnement des collectivités dans la réalisation du document unique sur l'ensemble du territoire intercommunal

Considérant que la Commune de Saint-Cast le Guildo a élaboré son Document Unique en 1998, Monsieur FERNAN-



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2010)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

DEZ, Maire, propose d'intégrer la démarche pour la mise à jour annuelle obligatoire de ce document.

Le Conseil Municipal DONNE son accord de principe pour intégrer la démarche du Centre de Gestion des Côtes d'Armor à l'occasion des mises à jour annuelles.

TRAVAUX :

RÉNOVATION DE FOYERS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : Le Conseil Municipal APPROUVE le projet de rénovation de foyers d'éclairage public présenté par le SDE pour un montant estimatif de 3 500 €.

EXTENSION DE RÉSEAU BASSE TENSION - BÂTIMENT AGRICOLE LIEU-DIT « LES AUBENIERES » :

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet d'extension basse tension pour l'alimentation en électricité d'un bâtiment agricole situé aux Aubénières et AUTORISE le Maire à verser une participation de 6 876,25 € au Syndicat Départemental d'Électricité, maître d'ouvrage des travaux.

DIVERS :

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « SÉCURITÉ ROUTIÈRE » : Suite à la démission de Monsieur Daniel ROYAN, Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner un référent « Sécurité Routière » au sein du Conseil Municipal. Aucun candidat ne s'est manifesté.

DÉLIBÉRATIONS FISCALES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 :

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES – EXONÉRATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES POUR LES ÉTABLISSEMENTS QU'ELLES ONT CRÉÉS OU REPRIS A UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Madame Marie-Madeleine MICHEL, Adjointe en charge des Finances expose les dispositions des articles 1464 B et 1464 C du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les entreprises nouvelles qui bénéficient des exonérations prévues aux articles 44 sexies et/ou 44 septies du même code, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, pour une durée qui ne peut être inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur création.

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable à l'exonéra-

tion de cotisation foncière et CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux

Ces entreprises continueront de bénéficier d'une exonération de taxe foncière bâtie conformément à la délibération du 28 Mars 1997.

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES – EXONÉRATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES SPECTACLES VIVANTS

Madame Marie-Madeleine MICHEL, Adjointe en charge des Finances expose les dispositions du 1^o de l'article 1464 A du Code Général des Impôts permettant aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, certaines catégories d'entreprises de spectacles vivants.

Considérant que le Cinéma EDEN bénéficie depuis 2009, par délibération du Conseil Municipal en date du 17 Novembre 2008, d'une exonération de 100% de Taxe Professionnelle, Madame MICHEL demande au Conseil Municipal s'il est favorable à :

- l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) du Cinéma EDEN de Saint-Cast le Guildo à hauteur de 100% sachant que cela entraînera application de l'exonération correspondante en matière de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable à l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) du Cinéma EDEN et CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services Préfectoraux et Fiscaux

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES – EXONÉRATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITÉS SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances, expose les dispositions de l'article 1395 G du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91.

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties (cf texte ci-dessus) et CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



INFOS PRATIQUES

Plateforme FORMATION ECO-HABITAT BRETAGNE pour les particuliers

Les associations Compagnons Bâtisseurs Bretagne, Empreinte et Approche Eco-habitat lancent officiellement la plateforme régionale: FORMATION ECO-HABITAT BRETAGNE pour les particuliers

Celle-ci est dédiée à l'Eco-construction, la réhabilitation de l'habitat et la maîtrise des énergies.

Le dispositif de formation proposé est issu d'une coopération entre acteurs ayant comme volonté de proposer au territoire un outil adapté aux différents enjeux actuels en termes d'Eco-construction, la réhabilitation de l'habitat et la maîtrise des énergies.

Ce dispositif s'adresse aussi aux techniciens territoriaux au titre de la formation professionnelle continue (CIF/DIF).

Trois associations bretonnes travaillent ensemble pour former et accompagner les particuliers à la réhabilitation ou à la construction de leur habitat.

Des stages de 1 à 5 jours, mêlant théorie, pratique et échanges pour que vous puissiez être acteur de votre projet de réhabilitation ou de construction.



Vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner et vous pré-inscrire auprès de l'association Compagnons Bâtisseurs Bretagne ou sur le

site : www.eco-habitat-bretagne.org (en ligne depuis le 9 septembre)

Contact : 02.99.02.60.61

mail : cbbretagne@compagnonsbatisseurs.org

Nouveaux HORAIRES Service Urbanisme

Le bureau de l'urbanisme de la Mairie sera désormais fermé les mardis et jeudis après-midi

CÉRÉMONIE DU JEUDI 11 NOVEMBRE

Le programme officiel a été fixé comme suit :

10h30 : Messe à Saint -Cast,

11h30 : Rassemblement devant le monument aux morts de Saint-Cast, place Beaucorps. Dépôt de gerbe – minute de silence – sonnerie

12h00 : Vin d'honneur à la Mairie de Saint-Cast

TRANSPORT COMMUNAL réservé aux personnes âgées

RAPPEL

La Municipalité met en place un service de transport sur le territoire de la Commune exclusivement et ce une fois tous les quinze jours (jour fixe), pour les personnes âgées ou dépendantes ne possédant pas de véhicule. Les modalités seront précisées en fonction du nombre d'inscrits.

Si vous êtes intéressé (e), merci de nous le faire savoir afin que l'on recense les besoins.

COMMÉMORATION DE LA FRÉGATE « LAPLACE »

La Commémoration du naufrage de la Frégate « Laplace » a eu lieu le 12 septembre dernier.

Rappelons que Le Laplace, frégate météo a explosé sur une mine allemande de la seconde guerre mondiale le 15 septembre 1950, dans la Baie de la Fresnaye au large de Saint-Cast. L'équipage fut décimé, plus de 50 victimes sur la centaine d'hommes présents à bord.

DÉSHERBAGE DES PROPRIÉTÉS

Les propriétaires de résidence principale ou secondaire ainsi que les locataires sont tenus d'entretenir et de désherber devant leur habitation. Les services municipaux sont chargés de l'entretien des trottoirs



INFOS PRATIQUES

AIDES AUX ÉTUDES ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

Origine: Conseil Général

NATURE DE L'AIDE	CONDITIONS	MONTANTS en fonction des revenus familiaux (en fonction du salaire pour les apprentis)
ALLOCATIONS AUX ETUDIANTS (*)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor. ☞ L'allocation ne peut être attribuée qu'une seule fois par étudiant au cours du cursus universitaire et n'est pas cumulable avec le prêt. 	600 €
PRETS AUX ETUDIANTS (*)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor. 	500 € ou 1 000 € ou 1 500 €
PRIME A LA MOBILITE DES ETUDIANTS INDIVIDUELLE	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor et effectuant un stage ou des études à l'étranger. 	de 150 € à 1 200 € selon la durée et le pays
AIDES AUX ETUDES SECONDAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Collégiens et lycéens de la classe de seconde dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor. 	200 €
AIDES AUX APPRENTIS	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Apprentis inscrits dans un centre de formation, dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor et dont le salaire est inférieur ou égal à 41 % du SMIC - (*) 53 % Etudiants en alternance. ☞ L'aide est versée directement à la famille. 	200 €

(*) Le bénéfice des prêts, allocations et aides à la mobilité individuelle est étendu à :
 - toute formation supérieure ouvrant droit à rémunération annuelle si celle-ci est inférieure à 53 % du SMIC.
 - toutes formations à caractère sanitaire et social conventionnées et accessibles à des diplômés de niveau V, dès lors qu'aucune autre aide publique n'est perçue pour ces études.

Pour tout renseignement et retrait des dossiers: Antenne du CONSEIL GÉNÉRAL
 Rue des Alouettes – B.P.96370 - 22 106 DINAN Cédex
 (02.96.39.64.17 - 02.96.87.37.57 - dinanantenneCG@cg22.fr

Yannick MARSAC ou Isabelle VUYLSTEKER



INFOS PRATIQUES

BILAN SOCIAL DE LA COLLECTIVITÉ

Le Bilan social de la Collectivité a été édité.

Il indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la Commune, au 31 décembre 2009. Il dresse le bilan des effectifs, des avancements de grade et d'échelons, des actions de formation, etc...

- Effectifs: 68 – 40 hommes – 28 femmes
- Promotions: 33
- Formations au cours de l'année:
 - nombre d'agents concernés: 31
 - nombre de jours: 94
- Nombre de travailleurs handicapés: 5
- Nombre d'agents à temps partiel: 6
- Départs en retraite prévisibles: 1 en 2010, 3 en 2011 et 4 de 2012 à 2014
- Moyenne d'âge des effectifs: 45 ans

RÉUNIONS D'INFORMATION

(durée moyenne d'une réunion 2 heures)

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

2nd semestre 2010

GRETA EST-BRETAGNE

Agence de développement des pays de Dinan-Saint-Malo

- Lycée Maupertuis – SAINT MALO: Mercredis: 20/10, 17/11, 15/12, 12/01/2011
- Lycée Fontaine des Eaux – DINAN: Jeudis: 14/10, 4/11, 2/12, 6/01/2011

e-mail: greta.estbretagne-saintmalo@ac-rennes.fr

Auguste MARTIN nous a quittés

M. Auguste MARTIN nous a quittés le 31 août dernier.

Auguste s'est énormément investi au sein des jeunes et moins jeunes (Club de Football, de cyclo par exemple). Il a beaucoup œuvré pour l'implantation du terrain des sports de Bel Air. Auguste a également été un homme d'action, s'investissant au sein de la commune en y effectuant un mandat de conseiller municipal de 1983 à 1989. Il repose désormais au Cimetière du Guildo.

Gilbert LOUVEL

VOUS AVEZ ÉTÉ BLESSÉ(E) ?



Vous (ou l'un de vos proches) avez été blessé(e) par une autre personne (particulier, entreprise, administration) ?

Victime d'un accident de la route ou d'une chute sur un trottoir mal entretenu ? D'une blessure au sport ou d'une morsure de chien ? Malmené au cours d'une bagarre ? Vous êtes alors victime d'un « accident causé par un tiers ». Ayez le bon réflexe: informez votre caisse d'assurance maladie, c'est simple et sans incidence sur vos remboursements !

Comment déclarer ?

Comment déclarer ?

- Prévenir la Caisse primaire d'assurance maladie en téléphonant au 36 46 ou en lui adressant un courrier dans les 15 jours suivant l'accident.
- Informer votre médecin traitant, dès les premiers soins, que vous avez été victime d'un accident causé par une autre personne. Il le précisera sur votre feuille de soins, en cochant la case « s'agit-il d'un accident causé par un tiers ? » et en indiquant la date de l'accident.
- Signaler également cet accident à tous les autres professionnels de santé consultés consécutivement à l'accident (infirmier, kinésithérapeute, pharmacie, hôpital...).

Pourquoi déclarer un accident causé par autrui ?

Grâce à cette démarche, l'Assurance Maladie qui vous paie les soins, sera dans la plupart des cas remboursée par la compagnie d'assurance du responsable de l'accident, que les faits soient volontaires ou pas.



INFOS PRATIQUES

Plusieurs millions d'euros sont ainsi récupérés chaque année par la Cpm des Côtes d'Armor auprès des assurances (exemple: la Cpm des Côtes d'Armor a encaissé en 2009 un peu plus de 7,5 millions d'euros). En déclarant un accident à votre caisse, vous agissez pour vous et pour la collectivité. Ce simple geste contribue à la sauvegarde de notre système de santé.

Cela change-t-il quelque chose pour vos remboursements? Le fait de déclarer un accident à votre caisse n'a aucune conséquence sur vos remboursements. Vous êtes remboursé aux tarifs et dans les délais habituels.

Quelles conséquences pour la personne responsable? La Cpm contacte la personne en cause pour qu'elle lui transmette les coordonnées de son assurance. La Cpm se charge ensuite de prendre contact avec l'assureur pour récupérer les sommes versées au titre de cet accident.

Et les frais liés à l'accident non remboursés par l'Assurance Maladie? Les frais restés à votre charge sont susceptibles d'être remboursés par la compagnie d'assurance en charge du dossier. Si les conséquences de l'accident sont plus graves, des dommages et intérêts peuvent aussi vous être versés.

OÙ S'ADRESSER POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS? Une question précise? Une demande d'éclaircissement? Un doute? Le service juridique de la Cpm se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. N'hésitez pas à les contacter au 02 96 75 94 12.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 22024 Saint-Brieuc CEDEX 1
Horaires d'ouverture des accueils:
 du lundi au vendredi de 8h à 17h
Service d'information en ligne : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) lun. au vend. 8h30 - 17h30

DÉMISSION Conseillère Municipale

Madame Sandrine MASSON a présenté sa démission en tant que Conseillère Municipale.



Évènements

Après-midi convivial

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE SAINT-
CAST LE GUILDO**

En raison de l'absence de salle de taille suffisante pour recevoir toutes les personnes qui s'inscrivent habituellement au repas de fin d'année, la commission des affaires sociales a décidé d'attribuer un colis à toutes les personnes de plus de 70 ans et qui en feront la demande. De même il a été décidé d'organiser un :

**APRÈS-MIDI
CONVIVAL
LE DIMANCHE
28 NOV. 2010
SALLE ABBE
LE BRETON
animé par
M. BOURGET**

**BULLETIN D'INSCRIPTION
À RETOURNER
EN MAIRIE AVANT
LE 8 NOVEMBRE 2010**

(Si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à cette invitation un colis vous sera remis contre le bulletin détachable ci-contre).

**TÉLÉPHONE
DE LA MAIRIE :
02.96.41.80.18.**

M. : _____

Date de naissance : _____

M^{me} : _____

Date de naissance : _____

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées ou veuves) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Souhaite :

COLIS DE NOEL à retirer en Mairie

Mairie de SAINT-CAST

Mairie du GUILDO

COLIS DE NOEL porté à domicile

DON DU COLIS :

AU C.C.A.S de SAINT-CAST LE GUILDO

A UNE ASSOCIATION CARITATIVE DE VOTRE CHOIX

(À Préciser).....

.....

.....





INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT AGRICOLE 2010

La DRAAF Bretagne - Service régional de l'information statistique et économique communique sur le prochain recensement agricole qui va se dérouler sur votre commune de septembre 2010 à avril 2011.



L'organisation générale fixée par décret n° 2009-529 du 11 mai 2009 relatif à l'exécution d'un recensement général de l'agriculture (JO du 13 mai 2009) est placée sous la responsabilité du service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt sont chargées d'encadrer et de piloter le dispositif de recueil d'informations auprès des agriculteurs.

Nous vous remercions de votre collaboration active l'hiver dernier, qui a permis de constituer la liste des exploitations de votre commune, retenues dans le champ du recensement agricole. Lors de la phase de collecte qui va démarrer cet automne, des enquêteurs spécialement formés par le service en charge des statistiques de la Draaf procéderont dans votre commune à l'interview des agriculteurs à domicile; ils prendront préalablement contact avec vous. Les enquêteurs seront munis d'une carte professionnelle attestant de leur habilitation à interroger les agriculteurs pour le recensement agricole.

Afin de préparer au mieux le monde agricole à cette importante opération statistique, une campagne d'information est mise en œuvre. Nous vous demandons de bien vouloir y prendre part. Le succès de l'édition 2010 se construira avec l'aide de tous.

Vous pouvez apposer des affichettes, insérer des articles dédiés dans votre bulletin d'information, sur votre site Internet.

À cet effet, nous mettons à votre disposition des outils clé en main (affiche en formats multiples, bannières web, message pour les panneaux lumineux, articles...). Ils sont réunis dans la rubrique « Devenez partenaire du recensement agricole » sur le site Internet du recensement agricole 2010, <http://agriculture.gouv.fr/devenez-partenaire-du-recensement>

Les équipes chargées du recensement agricole vous remercient par avance de votre soutien. Pour tout renseignement vous pouvez contacter : ra2010.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

ECLD PRÉCISION.

« Le petit traité du plaisir » cette belle soirée prévue autour du comédien NICOLAS RACCAH qui nous dira des poèmes érotiques du XVIème siècle (Ronsard, Marot, Malherbe...) aura bien lieu comme prévu

Le jeudi 21 octobre à 20h30. Elle se tiendra en la Salle Penthièvre. Entrée libre. L'artiste travaille « au chapeau »: chaque participant lui donne ce qu'il veut

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

« Le livre est une chose fermée, que l'œil, le songe et l'esprit vont ouvrir comme une fleur » (Christian Bobin)

L'équipe des bénévoles de la Bibliothèque Municipale rue Léonie Corre à Notre Dame du Guildo, est heureuse de vous accueillir les mercredis et samedis de 10 h à 12 h.

Elle vous propose de nombreux titres dans tous les domaines (policiers, histoire, documents, biographie, romans du terroir...). L'inscription à la bibliothèque municipale est gratuite ainsi que les prêts.

Citons parmi nos dernières acquisitions:

- Cher amour (Bernard Girardeau)
- Ouragan (Laurent Gaudé)
- Vivement l'avenir par M.S.Roger, (auteur de « la Tête en friche », grand succès 2010)
- Venir au monde (Margaret Mazzantini)

- Le pays de Saint-Cast par Christian Fauvel, où vous découvrirez de nombreuses photos inédites.

Le samedi 30 octobre, de 10 h à 12 h, nous accueillerons Maurice ANDRE qui dédicacera son dernier ouvrage: « Récit de vie d'un marin ». Nous attendons votre visite... M^{me} CAILLEAU

ASSOCIATION POINT VIRGULE ÉMERAUDE

L'aide aux devoirs sur les 2 sites de la commune (garderie municipale du Guildo et salle Penthièvre de St Cast) a repris le lundi 13 septembre 2010.

Association de bénévoles, Point Virgule Émeraude lance un appel aux personnes désireuses de consacrer un peu de temps aux enfants. Rejoignez-nous afin de pérenniser notre action.

(Contact: Roger Bayle au 02.96.41.20.93 ou Cathie Gallie au 06.31.06.11.79) D'avance merci.

Pour information, dans le cadre de l'animation de la commune, l'association PVE, le comité des fêtes, et les 2 bibliothèques de St Cast le Guildo organiseront:

- un **Grand Quiz (une première sur notre commune) le samedi 20 novembre 2010 à 20h salle des Pierres Sonnantes du Guildo,**
- **2^e édition de la grande dictée, le dimanche 20 mars 2011 à 15h salle du Bec Rond à St Cast.**



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

HANDBALL CLUB HENANSAL – ERQUY

SAISON 2010-2011

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des horaires d'entraînement de tous les niveaux enseignés au sein du club.

Secrétaire: GOURS Loïc

Tél. : 06.81.34.45.55

Courriel: lesgours@voila.fr

Site internet: http://

hberquyhenansal.free.fr/

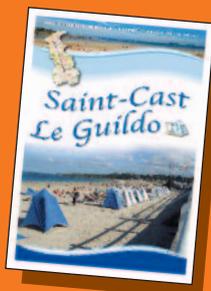
CLUB DE BRIDGE DE L'ARGUENON

Ouverture du Club de Bridge de l'Arguenon (affiliée à la Fédération Française de Bridge)

à partir de début Novembre, tous les mardis après-midi à 14 h - salle des Pierres Sonnantes.

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} CHAMPOISEAU 02.96.41.93.13

EQUIPES	ANNEES	ENTRAINEMENTS
2 équipes SENIORS Garçons	Nés en 93 et avant	Mardi 20H – 22H SOS ERQUY
1 équipe SENIORS Filles	Nés en 94 et avant	Jeudi 20H – 22H SOS ERQUY
1 équipe – 18 ans Garçons	Nés en 93/94/95	Vendredi 18H30 – 20H SOS ERQUY
1 équipe –17 ans Filles	Nés en 94/95/96	Mardi 18H – 19H et Vendredi 18H30 – 20H THALASSA
1 équipe –15 ans Garçons	Nés en 96/97/98	Vendredi 18H30 – 20H SOS ERQUY
1 équipe –13 ans Filles	Nés en 98/99/00	Mardi 18H30 – 20H SOS ERQUY
1 équipe –13 ans Garçons	Nés en 98/99/00	Mardi 18H30 – 20H SOS ERQUY
1 équipe –11 ans MIXTE	Nés en 2000/2001/2002	Mardi 18H30 – 20H SOS ERQUY
Ecole de Hand	Nés en 02/03/04	Mardi 17H30- 18H30 SOS ERQUY et Mercredi 14H – 15H SOS HENANSAL



Merci d'envoyer vos articles pour le journal municipal

du MOIS de NOVEMBRE 2010.

à l'adresse suivante :

**Hôtel de ville • 2 bis rue de la Colonne
• 22380 SAINT CAST LE GUILDO
mairie@saintcastleguildo.fr**



INAUGURATION

INAUGURATION des locaux rénovés du Centre d'Adaptation Psycho-Motrice

vendredi 17 Septembre 2010

Géré par l'Association Quatre Vaux les Mouettes (1) dont le siège social est installé aux Quatre Vaux à Saint Cast Le Guildo, le Centre d'Adaptation Psycho-Motrice est un complexe médico-éducatif qui propose un accueil et un accompagnement des personnes en situation de handicap depuis 1950.

DES ÉVOLUTIONS CONSTANTES

Il s'adresse à des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Cet établissement agréé pour l'accueil de 96 personnes se caractérise depuis son ouverture par sa capacité à adapter ses actions en fonction de l'évolution des besoins repérés. Ceci exige à la fois des formations de professionnels et des aménagements de locaux très fréquents.

Dans les années 90, l'établissement a ouvert une section d'accueil pour enfants et adolescents polyhandicapés (déficience intellectuelle profonde associée à



Madame DEBRAY, Présidente de l'Association Quatre Vaux les Mouettes

un handicap physique sévère) et un service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD) en réponse aux besoins d'accompagnement à l'intégration sociale et scolaire d'enfants en situation de déficience intellectuelle. Ce service est installé sur le secteur de LAMBALLE. >>>



INAUGURATION DES LOCAUX RÉNOVÉS DU CAPM LE 17 SEPT. 2010 (suite)



La Présidente de l'Association Quatre Vaux les Mouettes, le Président de Côtes d'Armor Habitat, le Directeur Territorial de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur Général de l'Association Quatre Vaux les Mouettes et le Maire de St Cast le Guildo inaugurent le CAPM.

UNE RÉNOVATION EN PLUSIEURS ÉTAPES

En 1999, la vétusté de certains bâtiments sur le site de St Cast le Guildo, a nécessité d'envisager une rénovation du site. Il a fallu franchir plusieurs étapes :

- l'acquisition de l'immobilier auprès d'un propriétaire conscient de la nécessité de travaux mais dans l'impossibilité de les entreprendre lui-même,
- l'achat par l'Association



Une adolescente en apprentissage en atelier Maraîchage

gestionnaire, elle-même dans l'incapacité de financer les travaux,

- la revente à l'Office Départemental HLM des Côtes d'Armor qui s'engageait à une mise en conformité dans les quatre ans,
- l'élaboration du cahier des charges en prenant en compte la qualité de l'accueil, une exigence d'une bonne fonctionnalité appuyée sur une optimisation des moyens par le biais de la mutualisation des matériels et des locaux, cette étape essentielle a mobilisé les personnes accueillies, les personnels, les administrateurs, ainsi que les élus de Saint Cast le Guildo avec l'aide de l'architecte et du maître d'œuvre
- Enfin en 2007, le lancement des travaux tout en maintenant l'activité de l'établissement sur le même site. Chaque acteur: entreprises, personnes

accueillies, familles, personnels, a fait les efforts nécessaires pour que tout se déroule sans incident.

LE RÉSULTAT D'UNE AVENTURE

Le 17 septembre 2010 à 15 heures, nous avons inauguré le résultat de cette aventure :

1800 m² de construction neuve, 1800 m² de rénovation, sur les 4475 m² que comporte l'établissement.

Aujourd'hui, l'établissement



Deux enfants en atelier bricolage.

sages scolaires dans le cadre d'une unité pédagogique dans l'enceinte de l'établissement (2 enseignants spécialisés sont mis à disposition pour le Ministère de l'Éducation Nationale).



Un adolescent en formation professionnelle de l'atelier jardin et espaces verts.

BIENTÔT UNE JOURNÉE PORTE OUVERTE

Une journée porte ouverte sera organisée à la fin du premier trimestre 2011 qui permettra à l'ensemble des habitants de Saint-Cast le Guildo de venir visiter l'établissement en fonctionnement.

M. VANHOVE
Directeur du CPAM

est conforme aux normes de sécurité et de confort pour accueillir l'ensemble des enfants et adolescents. Les modes de prise en charge sont axés sur les acquisitions nécessaires à l'intégration sociale et professionnelle (apprentissage lié à la vie quotidienne, à la socialisation et à l'initiation et à la formation professionnelle). Le CAPM propose également aux jeunes accueillis de poursuivre les apprentis-

(1) : l'Association Quatre Vaux les Mouettes entre autre du Centre d'Adaptation Psycho-Motrice, 4 établissements pour adultes déficients intellectuels sur les communes de Plancoët, Corseul, Créhen, Plénée Jugon. Cela correspond à 190 salariés et 300 personnes accueillies.



Une vue de l'entrée principale de l'établissement le jour de l'inauguration.